



Changement d'avocat pendant procedure divorce

Par **SUELETTE**, le **01/03/2008** à **15:46**

bonjour,

Je suis passée en conciliation le 2 Novembre 2005, mon avocat, m'a dit que le divorce devrait être prononcé en moins de 6 mois.

J'ai régulièrement téléphoner à mon avocat pour connaître l'avancement de la procédure, la seule information que la secrétaire m'a communiquer, c'est que le dossier est en cours, et que ça n'allait pas durée et que si il y avait du retard, celui-ci était dû au tribunal de Montbrison qui était engorgé.

Après donc 2 ans d'attente, je me permets d'écrire une lettre au tribunal de Montbrison pour obtenir plus d'information.

Le tribunal de Montbrison,,me répond le 7 janvier 2008, que aucune demande de divorce est dans le dossier, et de me rapprocher de mon avocat pour déclencher la suite de la procédure. Ma surprise à la lecture de ce courrier fut immense car je pensais qu'enfin au bout de plus de 2 ans, j'allais être divorcer.

J'ai voulu avoir des informations par mon avocat, malgré plusieurs appels téléphonique, il n'a pas dédaigné me répondre, je suis toujours tombé sur sa secrétaire qui me disait qu'il était en rendez-vous.

N'ayant plus aucun interlocuteur pour la suite de la procédure de mon divorce, mon seul recours a été d'envoyer un courrier a l'ordre des avocats qui m'a répondu que mon avocat ne répondait pas a leur courrier et afin d'éviter la péremption de l'ordonnance de non conciliation a l'issu d'un délai de 30 mous je devais changer d'avocat je trouve cela innacceptable après tant d'attente sans aucun motif monsieur l'avocat décide de ne pas poursuivre ses engagement et meme l'ordre des avocats n'a pas l'air de se rendre compte dans quelle situation ils me mettent je ne sais même pas si j'aurais encore droit a l'aide juridictionnelle que dois je faire?, car je suis en plein désarroi.